



Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Tout d'abord la FSU vous présente ses vœux pour cette nouvelle année.

Si les qualificatifs sont difficiles à trouver pour ouvrir cette année, les synonymes, eux, se bousculent au moment de qualifier la situation de l'École publique : crise, point de bascule, effondrement...ce ne sont pas que des mots. Madame Borne, a pris ses fonctions dans ce contexte où l'École ne tient plus que par un fil : celui de la conscience professionnelle des personnels. Compter uniquement sur cet engagement pour que vive l'École publique serait d'un cynisme irresponsable.

La FSU tient à exprimer sa solidarité et son soutien à la communauté éducative de Mayotte ainsi qu'à l'ensemble de la population mahoraise touchée par deux immenses catastrophes en très peu de temps. Le quotidien est toujours très difficile : les dégâts reflètent l'intensité du cyclone mais sont aussi le résultat du sous-investissement chronique de l'État français. En effet, Mayotte est le territoire français le plus pauvre et, depuis sa départementalisation, l'État ne s'est pas montré à la hauteur de la solidarité nationale qui aurait dû permettre son développement. Le gouvernement a tardé à prendre la mesure de la crise, certains de ses membres préférant se livrer à une surenchère indigne autour du droit du sol. La FSU le rappelle avec force : l'honneur de l'École de la République est bien d'accueillir tous les élèves sans distinction. Au-delà des paroles, il faut des actes rapidement pour aider les personnels (nous attendons toujours des nouvelles d'une aide exceptionnelle pour tous les agents) et pour organiser la rentrée là où les conditions de sécurité des biens et des personnes, matérielles et pédagogiques, sont réunies, et ailleurs, quand ces conditions seront réunies. En 2 ans et demi, nous avons vu plus de ministres que de dégel du point d'indice, chacun déterminera quelle partie de la phrase est la plus révélatrice de l'état de l'École. Mais au-delà de cette instabilité, nous avons surtout subi une politique éducative menée sans et même contre les personnels. Cette brutalisation du dialogue social pèse lourd dans la crise que traverse l'Éducation nationale. Ces pratiques nourrissent l'amertume de nos collègues, mais aussi une forme de désenchantement dangereux.

C'est bien la démocratie sociale qui est affaiblie et abîmée par la pratique du pouvoir depuis 2017 et la loi TFP.

Au niveau académique, la FSU exige un respect strict des instances dans cette période décisive pour la préparation de la rentrée. Aucun CA ne doit ainsi être convoqué dans les établissements avant la tenue des CSA spéciaux départementaux.

La FSU regrette par ailleurs que certaines situations pour lesquelles elle a alerté à plusieurs reprises, demeurent aujourd'hui sans réponse.

Dans ce contexte, le budget présenté en décembre avait tout d'une ultime provocation. 4000 suppressions de postes, 3 jours de carence, diminution de l'indemnisation des arrêts maladie, absence de revalorisation salariale... la colère des personnels s'est largement exprimée le 5 décembre faisant écho à l'alerte sociale intersyndicale déposée quelques semaines avant. Nos mobilisations ont permis de faire bouger les lignes, de mettre dans le débat public la question

de l'état de l'Ecole, et nous saluons l'annulation des 4000 suppressions d'emplois d'enseignants et la création de 2000 emplois d'AESH, au niveau national.

Au niveau académique la suppression de 30 ETP dans le premier degré est un très mauvais signal envoyé à la profession. Une nouvelle fois le CRPE ne fait pas le plein dans notre académie. Ces mesures budgétaires ne continueront pas à redonner un peu d'attractivité à notre académie dans laquelle les conditions de travail des PE et d'apprentissage des élèves se dégradent d'année en année. C'est un plan d'urgence pour l'école publique qu'il nous faut. Pas des suppressions de postes.

Dans le second degré, la création de 255 ETP est une avancée. Elle s'accompagne cependant de reprises massives de moyens dans les collèges des Yvelines et des Hauts de Seine. De plus, cela est loin de compenser le décalage depuis plusieurs années entre la hausse des effectifs et celle des DHG.

Plus globalement, La baisse démographique doit cesser d'être instrumentalisée à des fins budgétaires. La création d'emplois d'enseignants doit permettre d'améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves, en profitant de la baisse démographique pour réduire le nombre d'élèves par classe, et se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE, alors même que dans le 1er degré, la France bat toujours le triste record des classes les plus chargées des 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE. Dans le second degré, pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait 10 611 emplois ! Il est donc indispensable de sortir d'une vision de court terme, les yeux rivés sur la calculatrice et d'engager une loi de programmation pluriannuelle de créations d'emplois et de recrutement. Le premier ministre a reconnu lui-même que les enseignants étaient mal payés et « *qu'il y a un gros travail à faire sur l'attractivité* ». Pour de nombreux corps, le constat est identique : sous-payés, sous-dotés, sous-formés, avec des évolutions de carrière quasi inexistantes ou plus que discutables.

La FSU porte depuis plusieurs années ses exigences pour une revalorisation sans contreparties des salaires et des carrières. Sur la question des rémunérations, il est aussi indispensable de s'engager rapidement dans une loi de programmation pluriannuelle. L'instabilité politique ne doit pas être un frein à cette démarche qui doit permettre d'ancrer dans la durée les décisions indispensables pour reconstruire le service public d'Éducation.

Alors qu'en 2025, nous fêterons les 20 ans de la loi sur le handicap, force est de constater que le défi éducatif de l'inclusion n'est pas au rendez-vous. Au contraire, le démantèlement des Rased, l'empilement des textes et des structures camouflent mal une stratégie de redéploiement de moyens, une inclusion au forceps sans l'encadrement humain suffisant, sans formation ni accompagnement des personnels. Cet abandon en première ligne des personnels enseignant·es et des AESH confrontés à une mission nouvelle et complexe fait des dégâts. Madame la ministre a dit « *entendre les revendications des AESH* » mobilisées hier, à l'appel d'une large intersyndicale. Les AESH, attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Il est urgent que le ministère engage des mesures pour en finir avec la précarité.

Le service public d'Éducation traverse une crise profonde, reproduisant davantage les inégalités qu'elle ne les combat en dépit de l'investissement sans faille de nos collègues. Plusieurs réformes imposées ces dernières années ont malmené nos métiers et tourné le dos aux ambitions d'une école émancipatrice qui fait grandir les élèves ensemble. Dans le premier degré, les nouveaux programmes, la labellisation des manuels ou encore les évaluations standardisées nient l'expertise professionnelle et la liberté pédagogique des professeurs des

écoles et engagent la mise au pas des pratiques enseignantes. Ces réformes vont aggraver la perte de sens du métier que beaucoup de PE dénoncent en même temps qu'elles vont renforcer les inégalités scolaires. Au lieu de chercher à automatiser le travail des PE, il faudrait plutôt redonner de l'attractivité au métier et la considération qu'il mérite. Enseigner est un travail de conception et de recherche. Les méthodes toute faites, prescrites par le ministère ne sauraient remplacer l'expertise des enseignants en classe. C'est de confiance, de formation et de moyens supplémentaires dont ont besoin les PE. Pas de prescriptions déconnectées de la réalité du terrain, rédigées sans concertations et imposées dans la précipitation.

Face au rejet unanime du "choc des savoirs", la nouvelle ministre a répondu en partie aux revendications d'abandon de cette réforme, en renonçant à la généralisation, des groupes de niveaux en 4e et 3e, au DNB obligatoire pour le passage en seconde. De même, les classes prépa seconde sont destinées à disparaître. Cependant, dans l'attente de l'évaluation des groupes de besoin en 6e et 5e, engagée par l'IG, la ministre maintient ce dispositif pour l'année 2025/2026. Des évolutions ne sont pas à exclure. Dans l'immédiat, de nouveaux textes règlementaires (décret et arrêté) vont être présentés dans les prochains jours pour combler le vide juridique après l'annulation de ces textes par le Conseil d'État.

Toutes ces annonces sont aussi le résultat de la mobilisation des personnels initiée par la FSU depuis plus d'un an contre le Choc des savoirs. Cette mobilisation sans faille a permis de gagner la bataille des idées mais aussi de mettre en échec certaines des dispositions du Choc des savoirs. Ainsi plus de la moitié des collèges ont refusé de trier leurs élèves cette année. La FSU dénonce l'obstination de la ministre à maintenir, coûte que coûte les groupes en 6eme/5eme alors même que tout montre leurs effets délétères pour les élèves et les personnels. La FSU continue d'exiger l'abrogation de l'ensemble du Choc des savoirs.

L'enseignement professionnel est aussi bien malmené malgré une communication qui voudrait faire croire le contraire. La FSU réitère son opposition à la réforme de la voie professionnelle qui prive les élèves de 170 heures d'enseignements dont ils ont besoin. Par ailleurs, La mise en place du parcours Y, ne tient compte ni du fonctionnement ni de l'organisation des lycées professionnels. Ce dernier impose un rythme scolaire trop soutenu et dense à des élèves qui ont besoin de temps pour leur apprentissage.

Si une évaluation objective en fin d'année de cette première session, avec les représentants des personnels, paraît être le minimum pour aboutir un constat partagé, la FSU réitère sa demande d'abandon total de cette réforme avec un retour des épreuves en juin. La carte des formations doit prendre en compte les demandes des élèves, l'augmentation des effectifs et non les besoins du patronat.

Il n'est pas acceptable que des classes soient chargées, en dépit des conditions de sécurité imposées par le bâti ou que des élèves se retrouvent scolarisés dans le privé faute de place dans le public comme nous avons pu le voir cette année dans notre académie.

Lors de son discours de politique générale, M. Bayrou a déclaré : « Les enfants ne sont pas comme les poireaux, ils ne poussent pas tous à la même vitesse et vouloir sélectionner précocement, sans qu'aient mûri l'esprit et les attentes, je pense que c'est une erreur, en tout cas une faiblesse.» Dans cette logique, peut-on en conclure que le nouveau gouvernement donne raison à la FSU qui revendique la suppression de Parcoursup.

La dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier et la succession de ministres à la tête du ministère ont ralenti la publication du programme d'EVARS. Pendant ce temps, ce dernier

est même instrumentalisé par des forces conservatrices et réactionnaires pour diffuser des paniques morales qui servent leurs intérêts plutôt que ceux de l'École et des élèves. Au vu des enjeux éducatifs et citoyens, il y a urgence à ce que les textes passent rapidement en CSE et que le ministère les publie et mette en place une politique ambitieuse de formation pour accompagner les personnels dans la mise en œuvre effective des trois séances pour toutes les classes à chaque niveau de la scolarité mais aussi les défendre face aux menaces des adversaires de l'École et de l'émancipation par les savoirs.

Monsieur le Recteur le tribunal administratif de Versailles à annuler la mutation forcée de Kai Terada. Cette décision de justice condamne la répression syndicale arbitraire dont a été victime Kai Terada secrétaire départemental de SUD Education 92. Il est inacceptable que l'état que vous incarner se rende coupable de telle pratiques qui ont perduré ces deux dernières années par l'annulation en tout arbitraire par vos services des demandes de mutations de Kai Terada. La FSU a combattu avec l'ensemble des organisations syndicales ces pratiques, le fait qu'il y ait besoin d'une décision de justice pour que l'administration entende raison est d'autant plus inacceptable. Nous attendons donc de savoir comment le rectorat de Versailles va mettre en application la décision du tribunal et renouer avec l'état de droit. Il en va de même pour d'autres décisions de tribunaux administratifs qui malgré les demandes des personnels restent aujourd'hui non appliquées alors même que les délais d'application sont écoulés....

Pour la FSU ces pratiques indignent de notre institution, sont en grande partie les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique, qui permet à l'opacité et l'arbitraire de régner. Nous demandons son abrogation et le retour du paritarisme seul garant d'une fonction publique au service de l'intérêt général.